

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
966<sup>ème</sup> RÉUNION  
24 NOVEMBRE 2020  
ADDIS ABÉBA

PSC/PR/COMM. (CMLXVI)

**COMMUNIQUÉ**

## COMMUNIQUÉ

**Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 966<sup>ème</sup> réunion, tenue le 24 novembre 2020, sur la situation à Abyei,**

Le Conseil de paix et de sécurité,

**Rappelant** ses Communiqués et Communiqués de presse antérieurs sur la situation dans la région d'Abyei, en particulier le Communiqué [PSC/AHG/COM/1.(CCCLIII)], adopté lors de sa 353<sup>ème</sup> réunion tenue le 26 janvier 2013, le Communiqué [PSC/PR/COMM.(CCCLXXIV)], adopté lors de sa 374<sup>ème</sup> réunion tenue le 7 mai 2013 et le Communiqué [PSC/PR/COMM. (CDIII)], adopté lors de sa 403<sup>ème</sup> réunion tenue le 26 octobre 2013; le Communiqué de presse [PSC/PR/BR.(CDXCIV)], adopté lors de sa 494<sup>ème</sup> réunion tenue le 26 mars 2015; le Communiqué [PSC/PR/COMM.(CDLVI)], adopté lors de sa 456<sup>ème</sup> réunion tenue le 22 juin 2015 et le Communiqué [PSC/PR/COMM.2], adopté lors de sa 374<sup>ème</sup> réunion tenue le 7 mai 2013; le Communiqué [PSC/PR/COMM. (DXXIX),] adopté lors de sa 529<sup>ème</sup> réunion tenue le 31 juillet 2015;

**Prenant note** de l'allocution d'ouverture faite par le Représentant permanent de la République fédérale démocratique d'Éthiopie auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de novembre 2020, S.E. l'Ambassadeur Tesfaye Yilma, et de la Communication du Commissaire de l'UA à la paix et la sécurité, S.E. l'Ambassadeur Smail Chergui, ainsi que de la présentation du Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine (AUHIP), l'ancien Président Thabo Mbeki; **prenant également note** des déclarations faites par le Représentant de la République du Soudan du Sud, S.E. l'Ambassadeur James Morgan; le Représentant de la République du Soudan, en tant que pays concerné et également en tant que Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Ambassadeur Jamal El Sheikh; le Commandant de la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (UNISFA), le Général de Division Kefyalew Made Tessema; et l'Envoyé spécial des Nations unies pour la Corne de l'Afrique, l'Ambassadeur Parfait Onanga-Anyanga ;

**Réaffirmant** la solidarité de l'UA avec les Gouvernements et les peuples du Soudan du Sud et du Soudan dans leurs aspirations et leur engagement à rétablir la paix, la stabilité et le développement dans leurs pays, ainsi qu'à trouver une solution durable à la situation à Abyei; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. **Salue** les efforts déployés par les Gouvernements du Soudan du Sud et du Soudan pour régler à l'amiable les questions politiques et sécuritaires cruciales relatives à la région d'Abyei et pour leur attachement au principe de bon voisinage, sous le leadership du Président Salva Kiir Mayardit du Soudan du Sud, du Président du Conseil souverain du Soudan, Abdel Fattah Al Burhan et du Premier Ministre, Abdallah Hamdok, du Soudan, et **souligne** le fait que le niveau remarquable et sans précédent de relations positives entre les deux pays offre une occasion optimale de trouver des solutions pacifiques et durables à toutes les questions en suspens, y compris le règlement du statut de la région d'Abyei;
2. **Se félicite** des résultats du Mécanisme politique et de sécurité conjoint (MPSJ), qui s'est réuni en octobre 2020 et a témoigné de l'engagement des deux Gouvernements à régler, à

l'amiable, les questions en suspens à Abyei, d'autant plus qu'ils demandent la reconvoque du Comité conjoint de surveillance d'Abyei (AJOC); **appelle également** le facilitateur de l'AJOC d'engager des consultations avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud en vue de convenir des modalités de la reconvoque de l'AJOC, dans les meilleurs délais possibles;

3. **Félicite** l'UNISFA et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des frontières (JBVMM) pour avoir assuré la protection des civils dans la région d'Abyei et pour avoir préservé la paix et la stabilité le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud; **félicite également** la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le déploiement continu de son contingent de maintien de la paix dans la région d'Abyei;

4. **Exprime sa profonde préoccupation** face à un la persistance d'incidents de violence et à fragilité relative de la sécurité à Abyei, **condamne** tous les affrontements violents et, à cet égard, **appelle** l'UNISFA, travaillant en étroite coopération avec les Gouvernements du Soudan du Sud et du Soudan, à mener des enquêtes globales sur ces affrontements et de faire rapport sur les résultats à la prochaine réunion du JBVMM;

5. **Appelle** les parties à accélérer la mise en œuvre de l'Accord sur les arrangements administratifs et sécuritaires temporaires pour la région d'Abyei, signé le 20 juin 2011, en particulier la finalisation de la mise en place de l'Administration de la région d'Abyei, du Conseil de la région d'Abyei et du Service de police d'Abyei, afin de faciliter la fourniture de services essentiels à la population d'Abyei ;

6. **Exprime sa préoccupation** face au retard dans l'organisation du référendum sur le Statut d'Abyei, conformément au Protocole d'Abyei de l'Accord de paix global (CPA) de 2005 et, à cet égard, **lance un appel** aux Gouvernements du Soudan du Sud et du Soudan pour qu'ils conviennent des modalités susceptibles d'accélérer le règlement du Statut de l'Abyei et **demande** au Président de la Commission, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, d'interagir avec les deux Chefs d'État, afin de régler le Statut d'Abyei sur la base de la proposition du Groupe de mise en œuvre de haut niveau du 21 septembre 2012;

7. **Appelle** les parties à mettre en œuvre les Accords de coopération de septembre 2012 relatifs aux Accords frontaliers, en particulier la délimitation de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée (ZFDS) pour permettre au JBVMM de s'acquitter efficacement de son mandat ;

8. **Réitère son plein soutien** aux efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau sur la question de la région d'Abyei et **félicite** le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau, l'ancien Président Thabo Mbeki et ses membres, pour leur persévérance, et leur soutien aux efforts des Gouvernements et des peuples du Soudan et du Soudan du Sud; et à cet égard, **exhorte** les parties prenantes du Soudan et du Soudan du Sud à coopérer pleinement avec l'AUHIP ;

9. **Souligne** la nécessité de maintenir la présence de l'UNISFA, afin de continuer d'assurer la sécurité de la situation fragile à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud; à cet égard, **se félicite** de la Résolution 2550 du Conseil de sécurité des Nations unies du 12 novembre 2020 qui a, entre autres, prolongé le mandat de l'UNISFA pour six mois et, dans ce contexte, **appelle** les Gouvernements du Soudan du Sud et du Soudan à apporter leur plein

soutien et leur coopération à l'UNISFA et **souligne** que la discussion concernant l'éventuel retrait et la stratégie de sortie de l'UNISFA doit être guidée par le niveau des progrès accomplis jusqu'en mai 2021, en ce qui concerne la recherche d'un règlement finale pacifique;

10. **Souligne** la nécessité pour la Commission de l'UA, le Groupe de mise en œuvre de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général de continuer de coordonner leurs efforts pour soutenir le Soudan du Sud et le Soudan dans la mise en œuvre intégrale des Arrangements administratifs et sécuritaires temporaires pour la région d' Abyei du 20 juin 2011 ;

11. **Demande** à la Commission de l'UA et à l'AUHIP d'élaborer les modalités de publication du rapport sur l'assassinat du Chef Koul Deng Koul des Ngok Dinka, et de s'assurer que le rapport soit utilisé comme base pour la réconciliation communautaire, la sensibilisation et le processus de paix à Abyei; **demande également** au Président, une fois que les modalités de publication du rapport aient été convenues, d'envoyer une mission de sensibilisation à Abyei, composée de Représentants de la Commission de l'UA, de l'AUHIP et des Nations unies, avec l'aide de l'UNISFA, afin d'impliquer les communautés locales dans le rapport, en vue de faciliter le processus de réconciliation à Abyei ;

12. **Exhorte** l'ensemble des parties prenantes à maintenir l'objectif de l'organisation du référendum, conformément au Protocole de 2011, en tant que priorité pour la finalisation du processus de stabilisation de la région d' Abyei ;

13. **Demande en outre** à la Commission de l'UA, de travailler avec les Gouvernements du Soudan du Sud et du Soudan pour identifier les domaines de soutien à la reconstruction et au développement post-conflit à Abyei, avec une participation significative et efficace des femmes et des jeunes;

14. **Demande** à la Commission de mettre régulièrement à jour le Conseil sur la situation à Abyei;

15. **Décide** de rester activement saisi de la question.